

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA TILLE



BILAN D'ACTIVITE 2013 - 2014

Rapport réalisé par :



Avec le concours de :



Projet co-financé par l'Union Européenne
L'Europe s'engage en Bourgogne avec le FEDER



Rappel du contexte

Identifié dans le SDAGE Rhône Méditerranée comme territoire prioritaire pour la mise en place d'une démarche de gestion concertée, le bassin versant de la Tille doit faire face à quatre grandes catégories d'enjeux :

- Atteindre l'équilibre quantitatif entre les besoins des usages et des milieux,
- Préserver et reconquérir la qualité de sa ressource en eau,
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques,
- Rechercher une véritable adéquation entre l'aménagement du territoire et la gestion des eaux.

Pour relever ces défis, les acteurs du territoire se sont mobilisés dès 2007 au sein d'un comité de rivière pour définir un programme d'action opérationnel : le Contrat de bassin (signé fin 2011).

Par ailleurs, afin d'inscrire durablement le territoire dans une démarche de gestion intégrée, l'établissement de règles et de prescriptions d'usage s'avère nécessaire. C'est la raison pour laquelle, parallèlement à la mise en œuvre du Contrat de bassin, l'élaboration d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux est aujourd'hui engagée.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ses dispositions.

AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU SAGE

Le périmètre d'élaboration du SAGE a été fixé par l'arrêté interpréfectoral du 2 décembre 2011. La CLE a été constituée par l'arrêté préfectoral n° 318 du 12 juillet 2012. La CLE, qui compte 51 membres, a été installée le 21 septembre 2012. L'installation de la CLE a marqué le lancement officiel de la phase d'élaboration du SAGE.

Afin d'appréhender les différents enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques du bassin, la CLE a fait le choix de s'appuyer sur 3 commissions thématiques ouvertes (au-delà des seuls membres de la CLE) pour traiter respectivement des questions relatives à :

- la ressource en eau (aspects qualitatifs et quantitatifs),
- les cours d'eau et les milieux humides associés,
- l'aménagement du territoire et au cadre de vie.

L'année 2013 a été consacrée à l'élaboration de l'état des lieux du SAGE mais également à la définition de la stratégie du SAGE vis-à-vis des différents enjeux liés à l'eau et les milieux aquatiques identifiés sur le bassin versant par les acteurs du territoire.



ACTIVITES ET REUNIONS

L'année 2013 fut principalement dédiée à l'élaboration de l'état des lieux du SAGE ainsi qu'à la détermination des volumes maximum d'eau prélevables sur le bassin (classé en ZRE par arrêté du 25 juin 2010) et leur répartition entre usages.

L'état des lieux du SAGE se compose d'un état initial, d'un diagnostic partagé et d'un scénario tendanciel.

Pour conduire à bien ces travaux, le bureau de la CLE et les commissions thématiques¹ se sont réunis tout au long de l'année 2013 et au début de l'année 2014.

LE BUREAU – COMMISSION CADRE DE VIE - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le bureau de la CLE, organe stratégique chargé d'assister le Président dans l'élaboration du SAGE, réunit également la commission « cadre de vie - aménagement du territoire ».

Ce bureau, depuis l'installation de la CLE en septembre 2012, s'est réuni à cinq reprises :

- **Bureau du 8 novembre 2012** - Ordre du jour :
 - Le SAGE : rappels et cadrage réglementaire,
 - Fonctionnement de la commission locale de l'eau,
 - Élaboration du SAGE - état d'avancement et point sur le diagnostic,
 - Calendrier de travail.
- **Bureau du 19 février 2013** - Ordre du jour :
 - Rappels relatifs au bureau du 8/11/2012 et avis de la CLE,
 - Calendrier de l'élaboration du diagnostic partagé (Commissions thématiques : dates, objets et compositions),
 - Consultation sur les enjeux de l'eau sur le bassin de la Tille,
 - La gestion quantitative de la ressource - projet de synthèse de l'étude Volumes prélevables,
 - Communication - information - sensibilisation.
- **Bureau du 4 septembre 2013** - Ordre du jour :
 - Avis du bureau de la CLE sur les projets d'aménagements soumis à « la loi sur l'eau »,
 - Calendrier d'élaboration du SAGE,
 - Diagnostic : eau et aménagement du territoire
 - Diagnostic : risques d'inondations et directive « inondations ».
- **Bureau du 20 novembre 2013** - Ordre du jour :
 - Réflexions sur la doctrine générale du SAGE et ses orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire et de gestion des risques d'inondation,
 - Préparation de la séance plénière de la commission locale de l'eau du 17 décembre 2013.
- **Bureau du 12 novembre 2014** - Ordre du jour :
 - Projet de stratégie du SAGE
 - Projet de PGRE sur le bassin de la Tille
 - Préparation des prochaines étapes d'élaboration du SAGE

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, les commissions thématiques ont pour objet :

- d'élargir, au delà des membres de la CLE, la concertation.
- d'apporter tous les éléments d'appréciation nécessaires aux décisions du Bureau et de la CLE.

Elles ont un rôle de concertation dans le cadre de la définition des objectifs et des orientations du SAGE.

COMMISSION « RESSOURCES EN EAU »

- **Réunion du 11 décembre 2012** : restitution de l'étude de détermination des volumes maximum prélevables
- **Réunion du 27 mars 2013** :
 - Rappels relatifs au contexte réglementaire,

¹ L'ensemble des comptes rendus de réunion est disponible à l'adresse suivante :
http://www.gesteau.eaufrance.fr/documents/sage/SAGE06039?type_doc=260

- Rappels de la démarche et des résultats de l'étude volumes maximum prélevables,
- Échanges et concertation relatifs aux volumes prélevables,
- Réflexions sur la répartition des volumes prélevables.
- **Réunion du 6 juin 2013 :**
 - Répartition des volumes prélevables proposés lors de la commission « ressources en eau » du 27 mars 2013 entre les différentes catégories d'usages.
- **Réunion du 22 octobre 2013 :**
 - Retour sur la répartition des « volumes prélevables » entre usages sur le bassin de la Tille,
 - Ateliers de concertation pour définir les objectifs et orientations stratégiques du SAGE en matière de gestion des ressources en eau.
- **Réunion du 23 mai 2013 - Ordre du jour :**
 - Établir un diagnostic partagé de l'état qualitatif des eaux,
 - Préciser les enjeux du territoire en matière de qualité des eaux,
 - Identifier les leviers d'action à mobiliser.
- **Réunion du 6 mars 2014 - Ordre du jour :**
 - Objectifs de gestion des ressources en eau pour le SAGE de la Tille,
 - Réflexions sur la stratégie (orientations et dispositions) du SAGE pour atteindre les objectifs.

COMMISSION « MILIEUX AQUATIQUES »

- **Réunion du 16 avril 2013 :**
 - Diagnostic - l'état physique des cours d'eau et les perspectives d'évolution attendues,
 - Diagnostic - les ouvrages hydrauliques et la continuité écologique des cours d'eau.
- **Réunion du 25 juin 2013 - Ordre du jour :**
 - Etat des connaissances relatives aux zones humides sur le bassin de la Tille,
 - Le SAGE et les zones humides : enjeux et leviers d'actions.
- **Réunion du 12 novembre 2013 :**
 - Evaluation de l'évolution des usages et des pressions attendues sur les milieux aquatiques,
 - Objectifs de gestion des milieux aquatiques pour le SAGE,
 - Mesures alternatives à un scénario d'évolution « au fil de l'eau » pour le SAGE.

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET AVIS

La commission locale de l'eau s'est réunie le 17 décembre 2013 et a adopté à l'unanimité de ses membres

- L'état des lieux du SAGE (Etat initial, diagnostic, scénario tendanciel)
- Les volumes d'eau prélevables sur le bassin et leur répartition entre usages.

L'année 2014 fut marquée par les élections municipales du mois de mars et le renouvellement concomitant d'une partie du collège des élus de la commission locale de l'eau. L'arrêté préfectoral modificatif de la composition de la CLE a été pris le 23 octobre 2014.

La CLE est par ailleurs régulièrement consultée par les services instructeurs, pour avis, sur les différents projets présentant une incidence potentielle sur l'eau et les milieux aquatiques. Ces avis, au regard des délais de réponse attendus par les services instructeurs et afin d'en faciliter le traitement, ont été émis par le bureau de la CLE.

Les dossiers soumis à l'avis de la CLE avaient trait à différents projets soumis à la réglementation relative à « la loi sur l'eau et les milieux aquatiques » (IOTA) mais également aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Lors de l'analyse de ces dossiers, le SAGE étant en cours d'élaboration, la position de la CLE fut motivée par la recherche d'une conciliation du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la gestion durable des ressources en eaux et des milieux aquatiques.

Ce sont ainsi plus d'une vingtaine d'avis qui ont été émis au cours de la période 2013/2014 : Prélèvements d'eau destinés à l'irrigation agricole, lotissements résidentiels, voirie et passages à niveau, parcs

d'activité, canalisations de gaz (projet Val de Saône), bassin d'irrigation, stations d'épuration, captages AEP, aménagements et entretien de cours d'eau, activités industriels, documents de planification divers...

Différentes actions de communication (plaquettes, brochures, conférences, animations scolaires, etc.) ont par ailleurs été conduites dans le cadre de l'animation globale à l'échelle du bassin versant.

DOCUMENTS DU SAGE

L'ensemble des documents du SAGE est disponible à l'adresse suivante : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/tille>

ETAT INITIAL DU SAGE DE LA TILLE

L'état initial constitue la première étape de l'élaboration du SAGE. Il a pour but de définir l'état de la ressource en eau sur son territoire, d'inventorier les acteurs de l'eau, les milieux aquatiques et humides ainsi que les usages et les pressions qui s'exercent sur la ressource. Il constitue un état des connaissances actuelles, le socle à partir duquel pourront s'appuyer les travaux de la CLE.

L'état initial a été établi à partir des travaux réalisés dans le cadre du Contrat de bassin, du recueil des données disponibles auprès des différents partenaires et de la maintenant riche bibliographie relative au bassin de la Tille. Disponible sur le site internet de l'EPTB Saône et Doubs, il fut remis aux membres de la CLE lors de son installation le 21 septembre 2012.

DIAGNOSTIC DU SAGE DE LA TILLE

Le diagnostic vise à synthétiser et à mettre en perspectives l'état initial du SAGE en s'appuyant sur l'analyse :

- de l'état des milieux (eaux superficielles, eaux souterraines, zones humides, etc.)
- des relations usages/milieux,
- du cadre législatif et réglementaire,
- et des dynamiques engagées sur le bassin versant.

A partir du croisement des données objectives et factuelles collectées pendant la phase d'état initial et des avis et ressentis exprimés par les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau sur le territoire, il permet de :

- préciser les attentes des acteurs vis-à-vis de la gestion de l'eau,
- partager les points forts et les problématiques du territoire,
- mettre en évidence les leviers à solliciter pour atteindre les objectifs fixés.

SCÉNARIO TENDANCIEL

L'objectif du scénario tendanciel est de se projeter dans le futur à moyen terme (échéances 2020/2030) en estimant les tendances d'évolution des usages, de leurs impacts sur le milieu tout en tenant compte des éléments contextuels et conjoncturels.

Les hypothèses d'évolution ont été établies à partir des documents de planification et d'orientations existants sur le territoire (SDAGE, SCoT, PLU, Pays, Chartes, SRCE, SRAADT, etc.), des mesures correctrices en cours ou en projet (programmes d'intervention des partenaires institutionnels, Contrat de bassin, mesures agro-environnementales, etc.), des textes réglementaires existants (DCE, Directive nitrates, directive ERU, directive Inondation, Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, Lois Grenelle, loi DTR, etc.) et des travaux conduits dans le cadre des commissions thématiques.

STRATEGIE DU SAGE (EN PROJET)

Outre l'état des lieux du SAGE, la définition d'une stratégie pour le SAGE a été engagée par la CLE dans le cadre de trois commissions thématiques : Ressource en eau, Milieux aquatiques et Aménagement du territoire et cadre de vie.

La définition d'une stratégie est une étape déterminante dans l'élaboration du SAGE. Elle consiste pour la CLE à fixer un cap, un niveau d'ambition pour l'eau et les milieux aquatique du bassin de façon circonstanciée et adaptée aux enjeux locaux. Ce document central sera par la suite décliné dans les principaux documents du SAGE : le PAGD et le règlement.

La stratégie du SAGE sera soumise à l'approbation de la CLE lors de sa prochaine séance plénière, une fois la nouvelle composition de la CLE arrêtée suite aux élections municipales de mars 2014.

PLAN DE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU (EN PROJET)

La détermination des volumes d'eau prélevables et leur répartition entre usages fut une étape essentielle vers la mise en œuvre d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Néanmoins, au regard des enjeux de développement humain présents sur le bassin (urbains, agricoles et industriels) et des besoins futurs en eau associés, des mesures complémentaires devront être mises en œuvre pour garantir un développement durable du territoire. C'est là tout l'enjeu du Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE) développé dans ce document.

Ce PGRE s'inscrit dans la continuité des travaux conduits par la CLE tout au long du processus d'élaboration du SAGE (volumes prélevables et répartition entre usages, état des lieux, stratégie, etc.). Echanges et concertation entre les différentes parties prenantes de la gestion des ressources en eau sont à la base de sa genèse. Il préfigurera le volet «quantitatif » du futur SAGE de la Tille.

PROGRAMME PREVISIONNEL 2014 - 2015

En 2012, au terme de la phase d'émergence du SAGE, s'est engagée la phase d'élaboration qui a donné lieu à la rédaction d'un état des lieux diagnostic et à la finalisation d'une importante étude de détermination des volumes maximum prélevables sur le bassin versant de la Tille.

La CLE a engagé, en 2013, les travaux qui ont abouti à la finalisation de l'état des lieux (Etat initial, diagnostic partagé, tendances et scénarii), à la définition de choix stratégiques qui seront formalisés et adoptés courant 2014.

La stratégie du SAGE sera soumise à l'avis du comité d'agrément après adoption par la CLE en début d'année 2015.

La fin de l'année 2014 et l'année 2015 seront dédiés à la rédaction et à l'adoption :

- d'un Plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE)
- d'un Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau (PAGD) et
- d'un règlement du SAGE.

Tout au long de la procédure, au titre de l'évaluation de l'incidence de certains plans et programmes et en application de l'article L122-4 du code de l'environnement, le SAGE fait l'objet d'une évaluation environnementale.